

# Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises



## → Qui sommes-nous ?

Le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF), créé en 1997, est une **Interprofession reconnue** par les pouvoirs publics.

## → Notre fonctionnement

Notre **conseil d'administration** est constitué du collège exploitations agricoles (dont les sociétés coopératives agricoles), du collège des premiers acheteurs à la production d'huiles essentielles et du collège des distilleries.

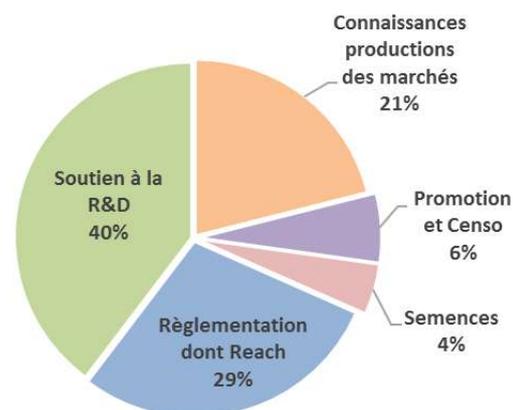
Notre **équipe**, constituée de 5 personnes, est basée à Manosque (04).

## → Nos Principales Missions

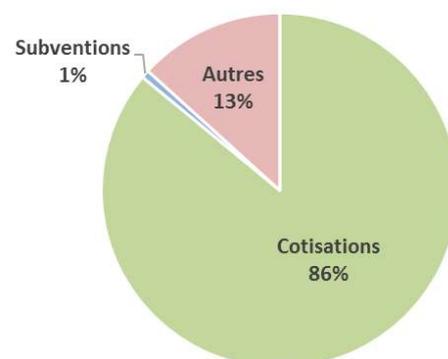
- Développer l'utilisation des huiles essentielles sur le marché mondial
- Connaître la production et les marchés
- Mener une politique visant à adapter l'offre à la demande
- Soutenir les actions de recherche et d'expérimentation
- Promouvoir et favoriser la mise en marché des huiles essentielles
- Accompagner la filière dans la mise en conformité réglementaire : REACH, étiquetage, etc.
- Animer et développer la démarche de développement durable CENSO
- Initier et accompagner le label Bas Carbone.

## Budget prévisionnel

### NOS ACTIONS



### NOS RESSOURCES



## Qu'est-ce que la CVO ?

La **Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO)** est une participation financière qui s'impose aux acteurs de la filière lavande - lavandin.

## La CVO est-elle obligatoire ?

**Oui.** L'accord interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises étendu par arrêté ministériel la rend **légitime** et **obligatoire**.

## A quoi sert la CVO ?

Grâce à la CVO, le CIHEF réalise ou participe au **financement de programmes essentiels** pour la filière lavande - lavandin.

L'utilisation des CVO est vérifiée annuellement par un contrôleur du Ministère de l'Economie.

## Qui paie la CVO ?

Elle est supportée par les **exploitants agricoles, les coopératives** et les **premiers acheteurs** à la production.

La part « producteur » est versée par les coopératives (pour les exploitants agricoles coopérateurs) ou par les premiers acheteurs à la production (pour les exploitants agricoles « indépendants »).

## Quel est son montant ?

**0,30 € / kg** d'huile essentielle de lavandin : 0,20 € de part « producteur » et 0,10 € de part « acheteur »

**0,80 € / kg** d'huile essentielle de lavande : 0,40 € de part « producteur » et 0,40 € de part « acheteur »

## → Qui est concerné ?

- Les **sociétés coopératives agricoles**
- Les **premiers acheteurs à la production**

## → Qu'entend-on par « premier acheteur à la production » ?

C'est une entreprise dont le siège social est en France, qui achète des huiles essentielles **françaises** de lavande et/ou de lavandin directement à un exploitant agricole français ou à une société coopérative agricole.

## → A quoi servent ces déclarations ?

Elles sont **indispensables** afin de faire un état des lieux de la situation française. Accompagnées des déclarations des exploitants agricoles, ces données permettent de connaître les **superficies**, la **récolte** et la **consommation** des huiles essentielles de lavande et de lavandin. Des synthèses sont communiquées notamment lors de l'assemblée générale du CIHEF.

## → Pourquoi déclarer ?

Les déclarations sont **obligatoires** selon l'extension d'accord interprofessionnel, publiée par arrêté du ministère chargé de l'agriculture. La dernière version est accessible sur le site internet du CIHEF ([www.cihef.org](http://www.cihef.org)) et sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

## → Quel lien avec les CVO ?

Les déclarations de volume permettent d'adresser **l'appel à cotisation annuel**. Vous trouverez plus d'information sur ces cotisations ci-contre.

## → Comment déclarer ?

Un courrier est envoyé chaque année en juillet. Ce document doit être complété et renvoyé dans les meilleurs délais, adressé à la directrice du CIHEF avec la mention « **confidentiel** ». Ces données sont traitées comme telles au CIHEF.



Pour plus d'informations :

N'hésitez pas à contacter notre équipe

Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises

271 Impasse Gustave Fenoul - 04 100 Manosque

Tél : 04.92.87.38.09 - Mail : [contact@cihef.org](mailto:contact@cihef.org)

Site internet : [www.cihef.org](http://www.cihef.org)